



REVUE DE PRESSE DU 26/10/2017

- 1- La Cnep-Banque lancera en novembre prochain une nouvelle formule de location-vente appelée "ijara Tamlikia". Cette nouvelle formule de location-vente, qui est un financement alternatif non basé sur l'intérêt, est une formule de financement par laquelle la banque acquiert un logement choisi par le client (particulier) et le lui donne en location en contrepartie du paiement de loyers.
- 2- Selon le Ministre des Finances, Abderahmane Raouya les secteurs bancaire et financier en Algérie offrent d'"importantes opportunités d'affaires", et constituent encore un marché à développer. Lors d'un dîner d'affaires auquel ont été conviés des hommes d'affaires algériens et britanniques, le ministre a souligné que la nouvelle politique économique algérienne orientée vers la diversification et l'amélioration de la productivité et la compétitivité requiert le développement d'un marché financier et de la mise à niveau du système bancaire.
- 3- Mr Abderahmane Raouya, s'est rendu à Londres pour prendre part à une Conférence algéro-Britannique sur les services financiers qui se tiendra jeudi dans la capitale britannique, a indiqué le ministère des Finances. M. Raouya effectue cette visite à Londres à l'invitation du Lord Mayor de la City of London, précise la même source.
- 4- La Direction Générale des Douanes s'attèle au parachèvement, d'ici la fin du premier semestre 2018, des textes réglementaires relatifs à la loi N 04/17, modifiant et complétant la loi N° 79-07 promulguée en 1979 et modifiée en 1998, selon le directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar.
- 5- Sonatrach va investir une cinquantaine milliards de dollars sur les cinq prochaines années, soit une moyenne de 10 milliards de dollars annuellement dans tous les domaines (exploration, exploitation, formation...), selon son P-dg, Abdelmoumen Ould Kaddour.
- 6- Sonatrach réceptionnera plusieurs projets gaziers d'ici 2018, permettant d'augmenter le niveau de production gazière, selon son P-dg, Abdelmoumen Ould Kaddour. "Nous comptons réceptionner plusieurs projets de production de gaz d'ici la fin de l'année en cours et d'autres en début de l'année prochaine".



- 7- L'ANSEJ a financé, depuis 1997, plus de 5.000 projets au niveau national dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables au profit de diplômés d'universités et de centre de formation professionnelle, selon sa Directrice générale.

- 8- Le bilan de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) pour les 10 mois de l'année 2017 fait état de 49% d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif dans le domaine de l'agriculture. Interrogé en marge de la 8ème édition du Salon international des énergies renouvelables. Le directeur général de ce dispositif a indiqué que la CNAC a financé quelque 2.500 projets au cours de l'année 2017 dont 49% touchent à l'agriculture.

- 9- Mr Mustapha Guitouni, a indiqué, que l'Algérie se dirigera vers l'exportation de turbines utilisées dans les centrales électriques vers des pays africains. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Mostaganem, le Ministre a souligné que l'Algérie œuvre à exporter ces turbines en Afrique après satisfaction des besoins des projets nationaux.

- 10- La commission des transports, des transmissions et des télécommunications de l'APN a auditionné, lors d'une réunion présidée par le président de la commission, Chaabane El Ouaer, des experts et opérateurs de la téléphonie mobile, dans le cadre de l'examen du projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques, a indiqué mercredi un communiqué de l'Assemblée.

- 11- Le tribunal de Dar El Beida a statué dans le conflit opposant Air Algérie au Syndicat national des techniciens de la maintenance des avions (SNTMA), en déclarant "illégal" le mouvement de grève déclenché mardi par les techniciens de maintenance, a indiqué un la compagnie aérienne.



A lire :

Les textes réglementaires du nouveau code des douanes promulgués avant la fin du 1er semestre 2018

La Direction générale des Douanes s'attèle au parachèvement, d'ici la fin du premier semestre 2018, des textes réglementaires relatifs à la loi N 04/17, modifiant et complétant la loi N° 79-07 promulguée en 1979 et modifiée en 1998, a indiqué mardi à Alger le directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar.

L'administration des douanes œuvrait au parachèvement des textes réglementaires de la loi 17/04 durant le premier semestre 2018 avant de les soumettre aux parties concernées pour enrichissement, a précisé M. Bentahar devant la commission des finances et du budget dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2018.

10 textes réglementaires sur un totale de cinquante ont été parachevés et soumis aux parties concernées pour enrichissement et signature en attendant le parachèvement des 40 autres.

Estimant que le délai de six restants était trop restreint pour mener à bien le travail à faire, le DG des douanes a souhaité une prolongation "pour permettre aux services des Douanes de mieux travailler et apporter un plus en prenant en compte les besoins de l'économie nationale".

Il a rassuré que les portes restaient ouvertes aux propositions des opérateurs économiques qui attendent la promulgation de ces textes réglementaires, indiquant que "la Direction de la législation douanière est sous pression pour parachever l'élaboration de tous les textes avant la fin du premier semestre 2018".

-FIN-